



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tel. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Vice-Présidence de Madame Marie Agnès DESCOUX.

Membres en exercice : 13
Membres présents : 7
Absent représenté : 1
Votants : 8

Date de convocation : 31/03/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DESCOUX, Vice-Présidente,
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme ETIENNE,
M. DROMAS, M. DIELENSCHNEIDER, M. COMBAL

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ :

M. BRUNET

ÉTAIT ABSENTE-REPRÉSENTÉE :

Mme CÉSSE donne pouvoir à Mme DESCOUX

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme FRANCOISE, Mme BEDU, Mme BEELS, M. BEDU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme JODIN

N°2023-05 – AFFECTATION DES RESULTATS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après avoir déclaré conforme le compte de gestion 2022,

Après avoir voté et arrêté le compte administratif 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d'affecter les résultats pour l'exercice 2022 comme suit :

AFFECTATION :

- 1) Report en fonctionnement R 002.....12 344,87 €
- 2) Report en investissement R 001.....0,00 €
- 3) Virement au compte 1068.....480,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la délibération des jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

transmission en Sous-préfecture de Torcy le 21/04/2023

et de la publication, le 25/04/2023

A Pomponne, le 6 avril 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Mr Arnaud BRUNET
Président du CCAS

